



les seconds
ÉTATS
GÉNÉRAUX
du **THÉÂTRE**
professionnel québécois

LE THÉÂTRE
plus que jamais.

Les conditions socioéconomiques des concepteurs de théâtre au Québec

Conseil québécois du théâtre - octobre 2007



Dans le cadre des travaux préparatoires des
SECONDS ÉTATS GÉNÉRAUX DU THÉÂTRE PROFESSIONNEL QUÉBÉCOIS,
le Conseil québécois du théâtre présente

Les conditions socioéconomiques des concepteurs de théâtre au Québec

Direction
Natalie McNeil

Recherches et rédaction
Maude Bouchard, Anouk Leblanc-Dominguez, Natalie McNeil



TABLE DES MATIÈRES

1. INTRODUCTION	5
2. APPROCHE MÉTHODOLOGIQUE	5
2.1 POPULATION DE L'ENQUÊTE	5
2.2 COMPOSITION DE L'ÉCHANTILLON	5
2.3 PROCESSUS D'ENQUÊTE	6
2.4 OBJECTIFS DE L'ENQUÊTE	6
3. PORTRAIT SOCIODÉMOGRAPHIQUE DE L'ÉCHANTILLON	7
4. PROFIL SOCIODÉMOGRAPHIQUE DES METTEURS EN SCÈNE ET DES CONCEPTEURS DE THÉÂTRE	10
4.1 PROFIL SOCIODÉMOGRAPHIQUE	10
4.2 ACTIVITÉ PROFESSIONNELLE.....	11
4.3 STATUT D'EMPLOI.....	14
5. CONDITIONS SOCIOÉCONOMIQUES DES METTEURS EN SCÈNE ET DES CONCEPTEURS DE THÉÂTRE	15
5.1 ESTIMATION DES CACHETS OBTENUS	15
5.2 CACHET PAR CATÉGORIES DE CONCEPTEURS	16
6. RÉPARTITION DES REVENUS ANNUELS	18
6.1 LE REVENU BRUT ANNUEL ET LES ANNÉES D'EXPÉRIENCE	18
6.2 LE REVENU BRUT ANNUEL PAR CORPS DE MÉTIER.....	19
6.3 REVENU PAR EXPÉRIENCES PROFESSIONNELLES.....	19
6.4 PROVENANCE DU REVENU PAR PRATIQUE PROFESSIONNELLE	21
7. CONCLUSION	23
7.1 PRINCIPAUX CONSTATS	23
7.2 VIVRE ET SURVIVRE	23

LISTE DES TABLEAUX ET DES GRAPHIQUES

TABLEAU 1 : SEXE ET GROUPES D'ÂGE.....	7
GRAPHIQUE 1 : HOMMES ET FEMMES EN FONCTION DES GROUPES D'ÂGE	7
TABLEAU 2 : PRINCIPALE RÉGION D'EXERCICE DE LA PROFESSION	8
TABLEAU 3 : NOMBRE DE CONCEPTEURS SELON L'ACTIVITÉ PROFESSIONNELLE	8
GRAPHIQUE 2 : ÉCHANTILLON EN FONCTION DE L'ASSOCIATION DE THÉÂTRE	9
GRAPHIQUE 3 : PROPORTION DE CONCEPTEURS PAR ANNÉES D'EXPÉRIENCE	9
TABLEAU 4 : GROUPES D'ÂGE EN FONCTION DU NOMBRE D'ANNÉES D'EXPÉRIENCE	10
TABLEAU 5 : FORMATION INITIALE	11
TABLEAU 6 : PRINCIPALE ACTIVITÉ PROFESSIONNELLE NOMMÉE	11
TABLEAU 7 : ACTIVITÉS PROFESSIONNELLES EXERCÉES	12
TABLEAU 8 : NOMBRE DE MÉTIERS EXERCÉS À TITRE PROFESSIONNEL	12
TABLEAU 9 : NOMBRE D'ANNÉES D'EXPÉRIENCE DE LA PRATIQUE PRINCIPALE PAR ASSOCIATION.....	13
TABLEAU 10 : STATUT D'EMPLOI	14
TABLEAU 11 : CACHET OBTENU PAR EXPÉRIENCE.....	14
TABLEAU 12 : CACHET EN FONCTION DU CORPS DE MÉTIER POUR L'ANNÉE 2005-2006	16
TABLEAU 13 : CACHET AGRÉGÉ PAR CORPS DE MÉTIER	17
TABLEAU 14 : CACHET AGRÉGÉ PAR CORPS DE MÉTIER ET PAR ASSOCIATION	17
TABLEAU 15 : REVENU SELON LE NOMBRE D'ANNÉES D'EXPÉRIENCE	18
TABLEAU 16 : REVENU AGRÉGÉ.....	18
TABLEAU 17 : REVENU ANNUEL PAR CORPS DE MÉTIER.....	19
TABLEAU 18 : PROVENANCE DU REVENU CHEZ LA RELÈVE ÉMERGENTE	19
TABLEAU 19 : PROVENANCE DU REVENU CHEZ LA RELÈVE	20
TABLEAU 20 : PROVENANCE DU REVENU CHEZ LES CONCEPTEURS INTERMÉDIAIRES	21
TABLEAU 21 : PROVENANCE DU REVENU CHEZ LES CONCEPTEURS ÉTABLIS.....	21
TABLEAU 22 : PART DU REVENU ANNUEL PROVENANT DE LA PRATIQUE DE LA PROFESSION ARTISTIQUE	21
TABLEAU 23 : PART DU REVENU ANNUEL PROVENANT D'AUTRES ACTIVITÉS LIÉES AUX ARTS ET À LA CULTURE.....	22
TABLEAU 24 : PART DU REVENU ANNUEL PROVENANT D'ACTIVITÉS NON LIÉES AUX ARTS ET À LA CULTURE	22

LISTE DES ABRÉVIATIONS

Association des professionnels des arts de la scène du Québec	APASQ
Association des compagnies de théâtre	ACT
Conseil québécois du théâtre	CQT
Quebec Drama Federation	QDF
Théâtres associés Inc.	TAI
Théâtres Unis Enfance Jeunesse	TUEJ

1. INTRODUCTION

Des interrogations ont été soulevées sur la nature des réalités socioéconomiques des metteurs en scène et des concepteurs de théâtre. Plus particulièrement, les comptes-rendus des tables de concertation lors de la préparation des Seconds États généraux font état de certains questionnements quant à l'incidence de l'expérience professionnelle sur la pratique, les conditions d'emploi et le revenu des metteurs en scène et des concepteurs de théâtre. En vue d'orienter plus efficacement la réflexion lors des Seconds États généraux, le Conseil québécois du théâtre (CQT) a donc décidé d'effectuer une enquête sur les conditions socio-économiques des metteurs en scène et des concepteurs de théâtre. Cette étude a pour objectif de dresser un portrait de leur situation et ainsi de permettre une meilleure compréhension des conditions dans lesquelles ils exercent leur pratique artistique. De manière à faciliter l'analyse globale des résultats, l'enquête visait principalement à recueillir de l'information permettant de :

- 1) dresser un bref profil des metteurs en scène et des concepteurs de théâtre,
- 2) documenter certaines des conditions socioéconomiques des metteurs en scène et des concepteurs de théâtre.

Par ailleurs, les données traitées dans ce rapport ne portent que sur la population des metteurs en scène et des concepteurs de théâtre ayant été employée par un producteur membre de l'Association des compagnies de théâtre (ACT), de Théâtres associés Inc. (TAI) et de Théâtres Unis Enfance Jeunesse (TUEJ). L'absence d'autres employeurs importants — l'Association des producteurs de théâtre privés (AFTP), Ex Machina ou encore La Manufacture — limite ainsi la portée du portrait. Cela a pour conséquence, notamment, de limiter nos conclusions dans la mesure où les concepteurs ciblés par notre étude devaient nommer une création produite sous entente de l'une de ces trois associations de producteur.

2. APPROCHE MÉTHODOLOGIQUE

Ce rapport présente l'analyse des résultats obtenus lors de l'enquête. L'approche méthodologique décrit le contexte de l'enquête, de la collecte de données ainsi que de l'échantillonnage. Dans la troisième section, nous dressons un bref profil sociodémographique de l'échantillon, puis en quatrième section le profil démographique des metteurs en scène et des concepteurs de théâtre. Par la suite, nous présentons l'analyse des conditions socioéconomiques liées à la pratique du métier de concepteurs au théâtre. Dans une sixième section, nous étudions la composition des revenus annuels bruts, puis nous présentons les principaux constats en conclusion.

2.1 Population de l'enquête

La population initiale ciblée par cette enquête se compose des metteurs en scène et des concepteurs de théâtre ayant eu une production à l'affiche durant la saison régulière théâtrale 2005-2006¹. De plus, le CQT désirait limiter l'étude aux oeuvres théâtrales québécoises dont le producteur est affilié avec l'une des associations préalablement sélectionnées (ACT, TAI et TUEJ)². Finalement, pour être admissibles, les participants devaient exercer un des six métiers sélectionnés pour cette enquête : **metteur en scène, assistant metteur en scène, scénographe, concepteur de costumes, concepteur d'éclairages et concepteur sonore**. Notez également que nous utilisons de manière variable les désignations « artistes », « metteurs en scène et concepteurs » ou encore « concepteurs ». Attendu que ce dernier vocable désigne à la fois les metteurs en scène et tous les autres corps de métiers sélectionnés pour cette étude.

2.2 Composition de l'échantillonnage

La première étape de cette recherche a été l'élaboration d'une base de données sur la saison théâtrale 2005-2006. Les informations contenues dans cette base de données proviennent du *Rappels 05-06*, un

¹ La saison théâtrale régulière exclut dans cette enquête le théâtre d'été et le théâtre musical.

² Association des compagnies de théâtre (ACT), Théâtre associés Inc. (TAI), Théâtre Unis Enfance Jeunesse (TUEJ)

répertoire analytique de la saison théâtrale 2005-2006 au Québec publié par l'Université de Montréal³. La base de données, composée des productions sous entente TAI, ACT et TUEJ, comporte pour chacune des productions répertoriées le titre, l'auteur, le producteur ainsi que le nom du concepteur de chacune des activités professionnelles sélectionnées. La population totale de l'enquête s'élevait à 370 praticiens de théâtre. Notez que certaines informations quant aux concepteurs qui faisaient partie des équipes de production des saisons antérieures ainsi que la présence répétée de certains concepteurs sur plusieurs productions expliquent ce nombre. Lors de la compilation des résultats, les participants qui ne respectaient pas les critères de recherche ont été exclus de l'analyse.

2.3 Processus d'enquête

La collecte de données s'est effectuée au moyen d'un questionnaire principalement dirigé vers la cueillette de données quantitatives. Le questionnaire permettait toutefois la collecte de données qualitatives par l'entremise d'une question ouverte. Nous avons employé deux méthodes de cueillette de données afin de garantir le plus haut taux de participation possible dans les plus courts délais, par courriel et par téléphone. La collecte de données s'est déroulée du 6 juillet 2007 au 2 août 2007.

Les résultats quantitatifs de l'enquête ont été compilés dans une base de données Excel, puis traités à l'aide des fonctions statistiques de base. Dans le cas des données qualitatives, recueillies grâce à la question ouverte, nous avons cherché à souligner les points communs des différents discours, au moyen d'explications et de témoignages éclairant des aspects de la réalité des concepteurs. Pour ce faire, nous avons traité l'information en respectant les étapes suivantes : transcription des informations recueillies (1), synthèse des informations essentielles (2), recherche de sens (3) et analyse cumulative (4).

La population totale de l'étude étant de **370 individus**, 139 ont répondu au questionnaire. Nous avons dû rejeter 12 questionnaires par défaut, ce qui porte à **127** le nombre de répondants. Nous atteignons un taux de participation de **34 %**. En considérant que la population est sensiblement hétérogène, nous estimons avoir atteint un niveau de confiance d'environ 95 % et une marge d'erreur de moins de 10 % (chiffres basés sur l'analyse d'un échantillonnage probabiliste).

2.4 Objectifs de l'enquête

Rappelons que cette étude utilise des données estimées par les répondants. Ceux-ci devaient se limiter à une seule production au courant de la saison régulière 2005-2006, et exclusivement sous entente TAI, ACT ou TUEJ. L'étude propose, à cette fin, un portrait des cachets par association, par années d'expérience et par corps de métier. Également, l'étude inclut un portrait des revenus annuels bruts et la composition de ces revenus, toutes sources confondues. Ainsi, nous avons demandé aux répondants d'évaluer : 1) la part de leurs revenus provenant de l'ensemble des activités théâtrales rémunérées, 2) la part des activités rémunérées au sein du domaine culturel (télévision, cinéma, enseignement, etc.) et 3) la part de leurs revenus provenant des activités connexes réalisées en dehors du milieu culturel (toutes activités ne nécessitant pas d'expertise ou de formation artistique). Il vaut donc la peine de rappeler ces limites en introduction, qui conduisent à limiter nos conclusions au secteur professionnel étudié.

³ *RAPPELS 05-06 : Répertoire analytique et bilan de la saison théâtrale 2005-2006*, sous la direction de Gilbert David, Éditions Nota Bene, 2007.

3. PORTRAIT SOCIODÉMOGRAPHIQUE DE L'ÉCHANTILLON

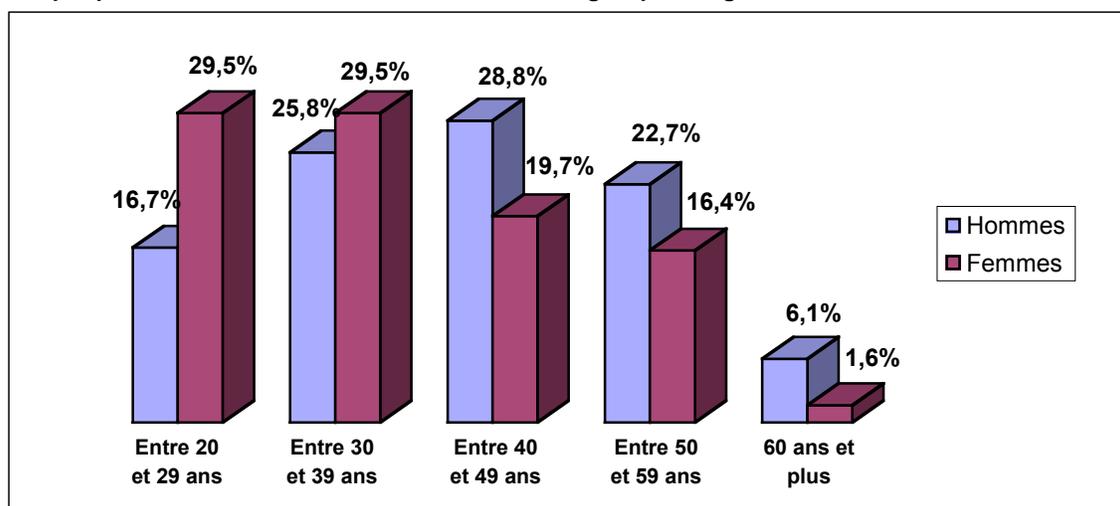
De manière générale, les hommes et les femmes composent presque à part égale la population de cet échantillon, alors que 48 % des participants sont des hommes pour 52 % de femmes. Toutefois, compte tenu du nombre peu représentatif des répondants dans certains corps de métiers, nous n'avons pu procéder à une analyse comparative des cachets et des revenus selon le sexe. Les principaux groupes d'âge sont eux aussi représentés de manière proportionnelle : 23 % des participants ont entre 20 et 29 ans, 28 % entre 30 et 39 ans, 24 % entre 40 et 49 ans et 20 % entre 50 et 59 ans. C'est dans le groupe des 60 ans et plus que le pourcentage est le plus faible (4 %) tandis qu'aucun participant n'a moins de 20 ans.

Comme l'illustre le **tableau 1**, on observe que près de 50 % de l'échantillon est âgé de moins de 40 ans. De plus, l'analyse combinée du sexe par rapport au groupe d'âge révèle une proportion nettement supérieure de femmes chez les moins de 30 ans.

Tableau 1 : Sexe et groupe d'âge

Sexe et âge	%
Femmes	52,0%
Hommes	48,0%
Groupe d'âge	%
20 ans et moins	0,0%
Entre 20 et 29 ans	22,8%
Entre 30 et 39 ans	27,6%
Entre 40 et 49 ans	24,4%
Entre 50 et 59 ans	19,7%
60 ans et plus	3,9%

Graphique 1 : Hommes et femmes en fonction des groupes d'âge



La majorité des participants déclarent exercer principalement leur fonction dans la région de Montréal (78 %), comparativement à 13 % dans la région de Québec et 5 % dans une autre région du Québec ou à l'étranger (tableau 2). L'absence de représentativité au sein de cette dernière catégorie nous empêche toutefois d'analyser les différents lieux de la catégorie « autres régions ».

Tableau 2 : Principale région d'exercice de la profession

Région	%
Montréal	78,0%
Québec	12,6%
Montréal et Québec	4,7%
Autre	4,7%

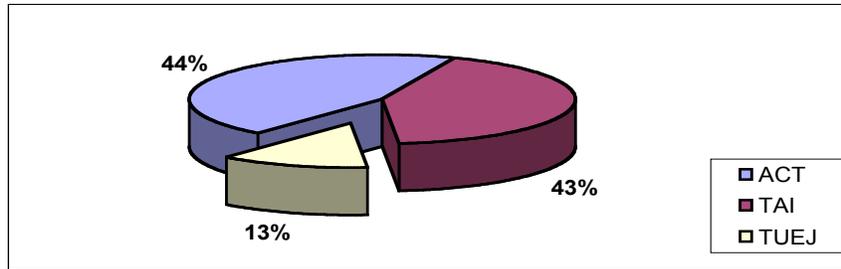
Parmi les metteurs en scène et les concepteurs de théâtre interrogés, **26 % sont metteurs en scène, 35 % scénographes, 31 % concepteurs de costumes et 20 % concepteurs d'éclairages**. Notons que les activités professionnelles « assistant metteur en scène » (4 %) et concepteur sonore (9 %) présentent toutes deux un nombre de participants inférieur aux autres catégories. Cette situation s'explique par la difficulté de constituer un groupe significatif de ces groupes de praticiens lors de l'élaboration de l'échantillon. Puisque leur nombre n'est pas représentatif, il convient donc d'analyser avec prudence les résultats associés à ces deux groupes. Toutefois, ce petit nombre de répondants pourrait indiquer la rareté de ces deux métiers. Soulignons finalement que ces données supposent que les concepteurs pouvaient mentionner plus d'une activité professionnelle.

Tableau 3 : Nombre de concepteurs selon l'activité professionnelle

Activité professionnelle	Concepteurs	%
Metteur en scène	33	26,0%
Assistant metteur en scène	5	3,9%
Scénographe	44	34,6%
Concepteur de costumes	39	30,7%
Concepteur d'éclairages	25	19,7%
Concepteur sonore	12	9,4%
Autre	36	28,3%

Nous pouvons également regrouper les répondants de cette enquête en fonction des trois associations de théâtre (ACT, TAI et TUEJ). Les répondants devaient en effet citer une production de l'année 2005 à partir de laquelle leur cachet et redevances étaient évalués (voir section 4.3). Ainsi, **57 répondants (44 %) ont cité une production théâtrale régie par l'association ACT, 54 répondants (43 %) par l'association TAI et 16 répondants (13 %) par l'association TUEJ**. Une analyse ventilée en fonction des associations de théâtre doit toutefois être menée avec discernement. Premièrement, les résultats ne sont pas représentatifs dans le cas de l'association TUEJ en raison du petit nombre de répondants. Deuxièmement, lors de la collecte de données, nous avons remarqué que les metteurs en scène et les concepteurs ayant plus d'une production au cours de la saison théâtrale régulière 2005-2006 citaient plus volontiers leur production TAI. Il en résulte des proportions similaires entre TAI et ACT qui ne sont peut-être pas représentatives de la réalité.

Graphique 2 : Échantillon en fonction de l'association de théâtre



Finalement, notre échantillon se répartit en fonction du nombre d'années d'expérience professionnelle. De manière à souligner l'incidence de l'expérience professionnelle sur la pratique et les conditions d'emploi des metteurs en scène et concepteurs de théâtre, nous avons regroupé les données selon le nombre d'années d'expérience. Ainsi, dans la plupart des cas et lorsque l'analyse s'y prête, les données sont traitées suivant ces quatre catégories :

Relève émergente : metteurs en scène et concepteurs ayant moins de cinq ans d'expérience

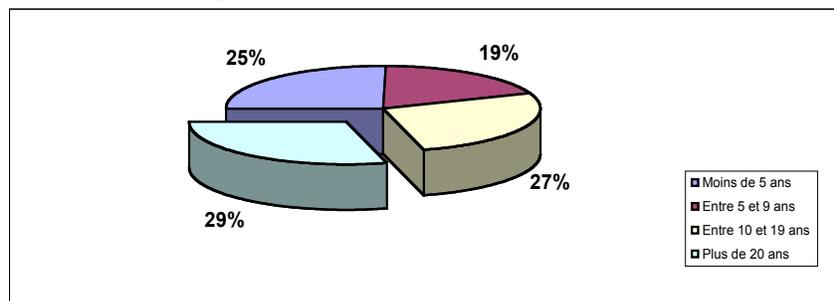
Relève : metteurs en scène et concepteurs ayant entre cinq et neuf ans d'expérience

Intermédiaire : metteurs en scène et concepteurs ayant entre 10 et 19 ans d'expérience

Établi : metteurs en scène et concepteurs ayant plus de 20 ans d'expérience

Les résultats se répartissent de la façon suivante : **25 % relèves émergentes, 19 % relèves, 27 % intermédiaires et 29 % établis.**

Graphique 3 : Proportion de metteur en scènes et de concepteurs par année d'expérience



4. PROFIL SOCIODÉMOGRAPHIQUE DES METTEURS EN SCÈNE ET DES CONCEPTEURS DE THÉÂTRE

La structure de cette section reflète les différents thèmes abordés dans le questionnaire. L'analyse présentée sous forme de tableaux et de graphiques comprend à la fois la compilation des résultats quantitatifs et qualitatifs de notre enquête. Les pourcentages similaires observés entre les différents groupes d'années d'expérience garantissent la comparabilité des résultats entre eux. Un procédé qui devrait être utilisé avec précaution, rappelons-le, dans le cas des corps de métiers et des associations théâtrales.

4.1 Profil sociodémographique

Notre échantillon révèle d'importantes différences entre le nombre d'individus de chaque groupe d'âge (tableau 4). Si les groupes d'âge sont bien répartis dans l'échantillon total, ils sont tous représentés à plus de 55 % par un seul groupe de praticiens. Ainsi, les artistes de la relève émergente ont majoritairement entre 20 et 29 ans (68 %), ceux de la relève entre 30 et 39 ans (66 %), les concepteurs intermédiaires entre 40 et 49 ans (56 %) et les metteurs en scène et concepteurs établis entre 50 et 59 ans (60 %).

Tableau 4 : Groupes d'âge en fonction du nombre d'années d'expérience

Groupe d'âge	Années d'expérience professionnelle				Ensemble (N = 127)
	Moins de 5 ans (n = 32)	5 à 9 ans (n = 24)	10 à 19 ans (n = 34)	20 ans et plus (n = 37)	
20 ans et moins	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%
Entre 20 et 29 ans	68,8%	29,2%	0,0%	0,0%	22,8%
Entre 30 et 39 ans	28,1%	66,7%	29,4%	0,0%	27,6%
Entre 40 et 49 ans	3,1%	4,2%	55,9%	27,0%	24,4%
Entre 50 et 59 ans	0,0%	0,0%	8,8%	59,5%	19,7%
60 ans et plus	0,0%	0,0%	0,0%	13,5%	3,9%

En analysant les données concernant la formation (tableau 5), il ressort que près de 29 % des metteurs en scène et des concepteurs ont obtenu un niveau collégial. Ce nombre s'explique par le fort pourcentage de *concepteurs de la relève* et de *metteurs en scène et concepteurs intermédiaires* détenant ce diplôme. Pour 27 % des répondants, l'université est le niveau de scolarité le plus élevé, la plupart étant *des concepteurs de la relève émergente* (40 %) et des *metteurs en scène et concepteurs intermédiaires* (35 %). Notons que 32 % des *metteurs en scène et concepteurs établis* se définissent davantage comme des autodidactes. Finalement, plusieurs concepteurs ont inscrit plus d'une formation. En plus de leur formation initiale, 13,4 % des concepteurs se considèrent comme autodidactes.

Tableau 5 : Formation initiale

Niveau de scolarité le plus élevé	Années d'expérience professionnelle				Ensemble (N = 127)
	Moins de 5 ans (n = 32)	5 à 9 ans (n = 24)	10 à 19 ans (n = 34)	20 ans et plus (n = 37)	
Secondaire	9,4%	12,5%	8,8%	5,4%	8,7%
Collégial	18,8%	45,8%	41,2%	16,2%	29,1%
Universitaire	40,6%	16,7%	35,3%	16,2%	27,6%
Universitaire (2e et 3e cycle)	3,1%	4,2%	0,0%	10,8%	4,7%
École d'art	12,5%	16,7%	5,9%	18,9%	13,4%
Stage auprès d'un concepteur	0,0%	4,2%	0,0%	0,0%	0,8%
Autodidacte	6,3%	0,0%	8,8%	32,4%	13,4%
Autre	9,4%	0,0%	0,0%	0,0%	2,4%

* Autre : cette catégorie comprend une formation en dehors du domaine culturel ou artistique

4.2 Activité professionnelle

Les répondants devaient nommer le poste occupé sur une production théâtrale parue en 2005 (tableau 6). Dans la plupart des cas, il s'agissait de l'activité professionnelle principale des répondants. Alors que 25 % des concepteurs interrogés ont répondu en fonction de leur activité de metteur en scène, on observe que ce nombre représente en proportion 40,5 % des concepteurs établis, contre 9 % des concepteurs de la relève émergente. C'est également dans la catégorie des concepteurs ayant plus de 20 ans d'expérience que nous trouvons la plus importante proportion de concepteurs d'éclairages (29,7 %). Les scénographes et les concepteurs de costumes sont, pour leur part, plus nombreux chez les individus ayant moins de 10 ans d'expérience professionnelle. En effet, 66 % des concepteurs de la relève émergente et 54 % des concepteurs de la relève se sont identifiés à ces activités professionnelles.

Tableau 6: Principale activité professionnelle nommée

Principale activité professionnelle	Années d'expérience professionnelle				Ensemble (N = 127)
	Moins de 5 ans (n = 32)	5 à 9 ans (n = 24)	10 à 19 ans (n = 34)	20 ans et plus (n = 37)	
Metteur en scène	9,4%	16,7%	29,4%	40,5%	25,2%
Assistant metteur en scène	0,0%	4,2%	0,0%	5,4%	2,4%
Scénographe	37,5%	33,3%	14,7%	16,2%	24,4%
Concepteur de costumes	28,1%	20,8%	20,6%	8,1%	18,9%
Concepteur d'éclairages	12,5%	8,3%	17,6%	29,7%	18,1%
Concepteur sonore	3,1%	8,3%	17,6%	0,0%	7,1%
Autre	9,4%	8,3%	0,0%	0,0%	3,9%
	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%

Enfin, les concepteurs devaient citer tous les métiers qu'ils exercent à titre professionnel dans le milieu théâtral (tableau 7). On remarque alors que la proportion de metteurs en scène augmente de 3 % chez les concepteurs ayant moins de cinq ans d'expérience. De plus, pour l'ensemble des catégories, le pourcentage de scénographes et de concepteurs de costumes augmente de manière significative, passant respectivement de 24 à 35 % et de 19 à 31 %. Le pourcentage de répondants exerçant des activités professionnelles « autres » augmente également. Il s'agit, dans la plupart des cas, d'activités

d'enseignement, de direction artistique ou de conceptions diverses (maquillage, peinture scénique, marionnette, accessoire, vidéo, coiffure, etc.). Cette donnée, issue de l'analyse qualitative, ne peut être comptabilisée statistiquement dans cette étude. Toutefois, une tendance se dessine entre le nombre d'années d'expérience et ladite activité professionnelle « autre ». Par exemple, les enseignants avaient en général plus de 10 ans d'expérience. Il serait donc pertinent d'évaluer la nature de ces activités « autres », ainsi que la corrélation entre celles-ci et le nombre d'années d'expérience.

Tableau 7: Cumul des activités professionnelles exercées

Activités professionnelles	Années d'expérience professionnelle				Ensemble (N = 127)
	Moins de 5 ans (n = 32)	5 à 9 ans (n = 24)	10 à 19 ans (n = 34)	20 ans et plus (n = 37)	
Metteur en scène	12,5%	16,7%	29,4%	40,5%	26,0%
Assistant metteur en scène	0,0%	8,3%	2,9%	5,4%	3,9%
Scénographe	65,6%	41,7%	17,6%	18,9%	34,6%
Concepteur de costumes	59,4%	37,5%	20,6%	10,8%	30,7%
Concepteur d'éclairages	15,6%	12,5%	17,6%	29,7%	19,7%
Concepteur sonore	6,3%	12,5%	17,6%	2,7%	9,4%
Autre	28,1%	29,2%	17,6%	37,8%	28,3%

Par ailleurs, en cumulant le nombre d'activités exercées à titre professionnel (tableau 8), on remarque que 79,4 % de l'ensemble des concepteurs intermédiaires exercent un seul métier, comparativement à 55,9 % pour l'ensemble des concepteurs. Plus précisément, si 36,2 % de l'ensemble de la population exercent deux métiers, 68 % des concepteurs de la relève émergente cumulent entre deux et quatre activités professionnelles. Encore une fois, une analyse plus approfondie permettrait d'évaluer le lien de causalité entre le nombre d'années d'expérience et la spécialisation des corps de métiers.

Tableau 8 : Nombre de métiers exercés à titre professionnel

Nombre de métiers	Années d'expérience professionnelle				Ensemble (N = 127)
	Moins de 5 ans (n = 32)	5 à 9 ans (n = 24)	10 à 19 ans (n = 34)	20 ans et plus (n = 37)	
1 métier	31,3%	50,0%	79,4%	59,5%	55,9%
2 métiers	53,1%	41,7%	17,6%	35,1%	36,2%
3 métiers	12,5%	8,3%	2,9%	5,4%	7,1%
4 métiers	3,1%	0,0%	0,0%	0,0%	0,8%
	100%	100%	100%	100%	100%

Comme nous l'avons mentionné plus haut, la répartition des répondants n'étant pas tout à fait proportionnelle, l'analyse des résultats des associations d'artistes et des corps de métiers est faite sous certaines réserves. Il est néanmoins intéressant d'observer la répartition des concepteurs (tableau 9) selon leurs années d'expérience de travail et selon les associations avec lesquelles ils ont signé des contrats lors de la saison théâtrale 2005-2006.

Tableau 9 : Nombre d'années d'expérience de la pratique principale par association

Expérience de travail		Corps de métier				Ensemble (n=114)
		metteurs en scène (n=33)	scénographes (n=42)	Conception des costumes (n=18)	Concepteurs d'éclairages (n=21)	
TAI	Moins de 5 ans	0,0%	21,4%	16,7%	4,8%	11,4%
	Entre 5 ans et 10 ans	0,0%	11,9%	16,7%	4,8%	7,9%
	Entre 10 ans et 20 ans	6,1%	11,9%	27,8%	9,5%	12,3%
	Plus de 20 ans	12,1%	11,9%	5,6%	23,8%	13,2%
ACT	Moins de 5 ans	12,1%	21,4%	0,0%	4,8%	12,3%
	Entre 5 ans et 10 ans	9,1%	7,1%	5,6%	0,0%	6,1%
	Entre 10 ans et 20 ans	21,2%	2,4%	5,6%	9,5%	9,6%
	Plus de 20 ans	24,2%	2,4%	11,1%	23,8%	14,0%
TUEJ	Moins de 5 ans	0,0%	4,8%	5,6%	4,8%	3,5%
	Entre 5 ans et 10 ans	3,0%	4,8%	0,0%	4,8%	3,5%
	Entre 10 ans et 20 ans	3,0%	0,0%	5,6%	4,8%	2,6%
	Plus de 20 ans	9,1%	0,0%	0,0%	4,8%	3,5%
TOTAL		100%	100%	100%	100%	100%

Nous observons que la répartition suit les proportions des résultats présentés au tableau 7 et que certaines tendances se dessinent. En moyenne, plus de 45 % des metteurs en scène et 52 % des concepteurs d'éclairages ont au-delà de 20 ans de pratique. Inversement, 47 % de la moyenne des scénographes ont moins de cinq ans de pratique et 39 % des concepteurs de costumes ont entre 10 et 20 ans de pratique.

Plus précisément :

1. Les résultats des **metteurs en scène** sous entente TAI sont extrêmement concentrés, puisque 67 % ont plus de 20 ans de pratique et 33 % appartiennent à la catégorie intermédiaire. Sous entente ACT, 42 % sont des concepteurs établis, contre 21 % qui appartiennent à la relève émergente. Si aucun des répondants ayant moins de cinq ans de pratique n'a œuvré sous entente TUEJ en 2005, plus de 60 % d'entre eux avaient accumulé plus de 20 ans de pratique.
2. Les résultats des **scénographes** se répartissent différemment sous entente TAI. 38 % appartiennent à la relève émergente, contre 21 % d'intermédiaires et 21 % de concepteurs établis. Chez ACT, cette proportion augmente considérablement puisque 64 % d'entre eux avaient moins de cinq ans d'expérience, contre 7 % qui culminent plus de 20 ans d'expérience. Enfin, sous entente TUEJ, les résultats se partagent équitablement entre la relève émergente (50 %) et la relève (50 %).
3. Les résultats des **concepteurs de costumes** font état d'une ventilation différente. Ainsi, chez TAI, 42 % des concepteurs avaient entre 10 et 20 ans de pratique, 25 % moins de cinq ans de pratique et 8 % plus de 20 ans de pratique. Sous entente ACT, 50 % étaient des concepteurs établis et aucun des répondants n'appartenait à la catégorie de la relève émergente. Pour TUEJ, la répartition est de 50 % pour les moins de 5 ans et 50 % pour des praticiens ayant entre 10 et 20 ans de pratique.
4. Pour les **concepteurs d'éclairages**, la ventilation est également assez disparate puisque, sous entente TAI, 14 % appartenaient à la relève émergente, contre 43 % qui cumulaient plus de 20 ans de pratique sous entente ACT, 63 % des concepteurs appartenant à la catégorie des 20 ans et plus de pratique. Cette tendance ne se répète pas sous entente TUEJ, puisque la répartition des groupes d'âge est de 25 % partout.

4.3 Statut d'emploi

Pour les metteurs en scène et les concepteurs de théâtre, c'est à titre de travailleur autonome que 75 % de ceux-ci administrent leurs revenus. Le statut d'entreprise est davantage privilégié par les concepteurs intermédiaires et les concepteurs établis que par les concepteurs ayant moins de 10 ans d'expérience. Ce qui permet de penser que ces derniers ont créé leur propre structure afin de pouvoir exercer leur art. Partagée par moins de 6 % des concepteurs, la catégorie « autre » regroupe les concepteurs ayant un statut d'employé.

Tableau 10 : Statut d'emploi

Statut d'emploi	Années d'expérience professionnelle				Ensemble (N = 127)
	Moins de 5 ans (n = 32)	5 à 9 ans (n = 24)	10 à 19 ans (n = 34)	20 ans et plus (n = 37)	
Statut d'entreprise	3,1%	4,2%	14,7%	13,5%	9,4%
Statut de travailleur autonome	84,4%	75,0%	64,7%	75,7%	74,8%
Les deux statuts	3,1%	20,8%	17,6%	5,4%	11,0%
Autre (salarié...)	9,4%	0,0%	2,9%	5,4%	5,5%
	100%	100%	100%	100%	100%

5. CONDITIONS SOCIOÉCONOMIQUES DES METTEURS EN SCÈNE ET DES CONCEPTEURS DE THÉÂTRE

Dans cette section, nous vous présentons les résultats de l'enquête concernant certaines conditions économiques liées à la pratique artistique des metteurs en scène et des concepteurs de théâtre pour l'année 2005, soit les cachets et les redevances obtenus.

5.1 Estimation des cachets obtenus

En premier lieu, nous dressons un bref portrait de la situation concernant le cachet⁴ perçu par les metteurs en scène et les concepteurs de théâtre pour une production en 2005-2006. Le cachet se définit comme la rémunération, pour un nombre prédéterminé de représentations, convenue avec une personne conceptrice en vertu d'un contrat⁵. Le tableau 11 résume la progression des cachets obtenus par année d'expérience dans les trois associations confondues. Ainsi, 23 % de l'ensemble des concepteurs ont obtenu un cachet se situant entre 3 000 \$ et 3 999 \$, alors que 15 % ont perçu plus de 7 000 \$ et 3,9 % moins de 500 \$ pour la production indiquée.

Tableau 11 : Cachet obtenu par année d'expérience

Cachet	Années d'expérience professionnelle				Ensemble (N = 127)
	Moins de 5 ans (n = 32)	5 à 9 ans (n = 24)	10 à 19 ans (n = 34)	20 ans et plus (n = 37)	
Moins de 500\$	9,4%	0,0%	2,9%	2,7%	3,9%
Entre 500\$ et 999\$	12,5%	0,0%	2,9%	0,0%	3,9%
Entre 1000\$ et 1999\$	9,4%	16,7%	2,9%	2,7%	7,1%
Entre 2000\$ et 2999\$	25,0%	16,7%	11,8%	10,8%	15,7%
Entre 3000\$ et 3999\$	34,4%	29,2%	20,6%	13,5%	23,6%
Entre 4000\$ et 4999\$	3,1%	12,5%	11,8%	18,9%	11,8%
Entre 5000\$ et 5999\$	3,1%	12,5%	20,6%	8,1%	11,0%
Entre 6000\$ et 6999\$	0,0%	8,3%	11,8%	5,4%	6,3%
7000\$ et plus	3,1%	4,2%	14,7%	32,4%	15,0%
Non indiqué	0,0%	0,0%	0,0%	5,4%	1,6%
	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%

Plus précisément, 37,8 % des concepteurs établis ont obtenu des cachets supérieurs à 6 000 \$ par représentation, contre 26,5 % chez les concepteurs intermédiaires, 12,5 % pour ceux de la relève. Quelques 3,1 % des concepteurs de la relève émergente ont gagné 7 000 \$ et plus par production, contre 56,3 % de la relève émergente avec un cachet en dessous de 2 000 \$ par représentation, 33,4 % des concepteurs de la relève, 20,5 % des concepteurs intermédiaires et 16,2 % des concepteurs cumulant plus de 20 ans de pratique.

Si on remarque une certaine corrélation entre le nombre d'années d'expérience et le cachet obtenu, il est toutefois difficile d'analyser le lien de causalité de cette relation. En effet, si l'entente rattachée à la compagnie productrice fixe certains barèmes, plusieurs facteurs, moins saisissables, tels que la notoriété, le réseau, la capacité à négocier son contrat ou, comme l'ont exprimé certains concepteurs, la chance viennent déterminer les cachets.

⁴ Source : Association des professionnels des arts de la scène du Québec (APASQ)-www.apasq.org

⁵ *Idem*

Notre enquête s'est également penchée sur l'analyse des redevances qui se définissent comme la somme payée au premier titulaire du droit d'auteur pour l'utilisation de ses oeuvres ou autre objet du droit d'auteur.

Toutefois, les résultats de l'enquête à cette question ne nous permettent pas d'analyser les données. Le fait est que 8 % des participants indiquent des redevances totales de moins de 100 \$, et ce, pour les trois associations confondues. Cela montre qu'ils ne répondent pas en fonction de la somme totale de leurs redevances, mais plutôt en fonction du premier versement de ces redevances. Également, 6 % d'entre eux ont répondu ne pas se souvenir des redevances perçues pour la production qu'ils ont eux-mêmes identifiée. Finalement, 5 % ont mentionné la complexité du calcul de leurs redevances dans la mesure où la production identifiée était une reprise.

5.2 Cachet par catégorie de concepteurs

En insistant sur les avertissements de prudence quant à l'analyse des catégories des corps de métiers et de celles des associations d'artistes, nous commenterons à titre exploratoire les prochains tableaux.

La répartition du cachet en fonction de la catégorie de concepteurs (tableau 12) nous suggère que 26 % des scénographes et 28 % des concepteurs de costumes reçoivent un cachet entre 3 000 et 3 999 \$. Pour 22 % des scénographes et 23 % des concepteurs de costumes, les cachets obtenus sont supérieurs à 6 000 \$. Toutefois, 12 % des scénographes et 15 % des metteurs en scène ont gagné moins de 999 \$ par production. Par ailleurs, plus de 27 % de ces derniers ont obtenu des cachets supérieurs à 7 000 \$ par production et 30 % d'entre eux ont reçu des cachets entre 4 000 et 5 999 \$. Pour ce qui est des concepteurs d'éclairages, les résultats sont très concentrés, puisque 66 % d'entre eux ont perçu des cachets entre 2 000 et 3 999 \$. Notons que le maximum du cachet obtenu se situe entre 4 000 \$ et 4 999 \$ pour 14 % d'entre eux par production pour l'année 2005-2006.

Nous supposons ici que les cachets obtenus dépendent de la fonction occupée sur la production, de la notoriété du concepteur et certainement, dans la majorité des cas, du nombre d'années d'expérience. Notons encore que si la tendance est assez évolutive chez les metteurs en scène, elle stagne pour les trois autres corps de métiers à 3 000-4 999 \$ par production.

Tableau 12 : Cachet en fonction du corps de métier pour l'année 2005-2006

Cachet par production	Corps de métier				Ensemble (n = 114)
	Metteurs en scène (n = 33)	Scénographes (n = 42)	Concepteurs de costumes (n = 18)	Concepteurs d'éclairages (n = 21)	
Aucune donnée	3%	0%	0%	5%	2%
Moins de 500 \$	9%	5%	0%	0%	4%
Entre 500 et 999 \$	6%	7%	0%	0%	4%
Entre 1 000 et 1 999 \$	3%	10%	0%	10%	6%
Entre 2 000 et 2 999 \$	6%	19%	6%	33%	16%
Entre 3 000 et 3 999 \$	9%	26%	28%	33%	23%
Entre 4 000 et 4 999 \$	12%	7%	22%	14%	12%
Entre 5 000 et 5 999 \$	18%	5%	22%	5%	11%
Entre 6 000 et 6 999 \$	6%	10%	6%	0%	6%
7 000 \$ et plus	27%	12%	17%	0%	15%
Total	100%	100%	100%	100%	100%

Plus précisément, en agrégeant les cachets (tableau 13), il ressort que pour l'ensemble des concepteurs, près de la moitié des cachets se situaient entre 3 000 et 6 000 \$, une réalité en grande partie due au nombre élevé de concepteurs de costumes se situant dans cette échelle. Il est à noter que les concepteurs d'éclairages ont signé en plus grande proportion (48 %) des contrats de moins de 3 000 \$ et que les metteurs en scène détiennent quant à eux la plus grande proportion (33 %) de contrats au-dessus de 6 000 \$.

Tableau 13 : Cachet agrégé par corps de métier

Cachet par production	Corps de métier				Ensemble (n = 114)
	Metteurs en scène (n = 33)	Scénographes (n = 42)	Concepteurs de costumes (n = 18)	Concepteurs d'éclairages (n = 21)	
Moins de 3000 \$	27 %	40 %	6 %	48 %	32 %
Entre 3 000 et 6 000 \$	39 %	38 %	72 %	52 %	46 %
Plus de 6 000 \$	33 %	21 %	22 %	0 %	21 %

En subdivisant les corps de métiers (tableau 14) entre les trois associations avec lesquelles les contrats ont été signés, nous pouvons observer des tendances différentes pour chaque corps de métier. Cependant, en regard des différentes conventions et des différents modes de production des compagnies qui constituent les associations, il convient de ne pas comparer les résultats, mais plutôt d'analyser les données par association.

Plus précisément :

1. Sous entente **TAI**, 66 % des metteurs en scène obtiennent plus de 6 000 \$ de cachet et 33 % entre 3 000 et 6 000 \$. Chez les scénographes, 41 % d'entre eux ont obtenu entre 3 000 et 6 000 \$ de cachet, et 58 % se distinguent à part égale entre moins de 3 000 \$ et plus de 6 000 \$. 74 % des concepteurs de costumes et 76 % des concepteurs d'éclairages ont perçu entre 3 000 et 6 000 \$ de cachet.
2. Chez **ACT**, 40 % des metteurs en scène ont été rémunérés moins de 3 000 \$, contre 46 % avec plus de 6 000 \$ par production. 56 % des scénographes, 63 % des concepteurs d'éclairages et 26 % des concepteurs de costumes ont perçu moins de 3 000 \$ pour leur travail par production.
3. Pour **TUEJ**, 60 % des metteurs en scène ont reçu moins de 3 000 \$ pour leur travail. La tendance se confirme pour 50 % des scénographes et 100 % des concepteurs d'éclairages qui auraient perçu moins de 3 000 \$. Notons que 100 % des concepteurs de costumes auraient obtenu entre 3 000 et 6 000 \$ de cachet par production.

Tableau 14 : Cachet agrégé par corps de métier et par association

Cachet par production	Corps de métier												Ensemble (n=114)
	Metteurs en scène (n = 33)			Scénographes (n = 42)			Concepteurs de costumes (n = 18)			Concepteurs d'éclairages (n=21)			
	TAI	ACT	TUEJ	TAI	ACT	TUEJ	TAI	ACT	TUEJ	TAI	ACT	TUEJ	
Moins de 3 000 \$	0 %	18 %	9 %	17 %	31 %	5 %	0 %	6 %	0 %	10 %	24 %	19 %	32 %
Entre 3 000 et 6 000 \$	6 %	6 %	6 %	24 %	19 %	5 %	50 %	11 %	11 %	33 %	14 %	0 %	46 %
Plus de 6 000 \$	12 %	21 %	0 %	17 %	5 %	0 %	17 %	6 %	0 %	0 %	0 %	0 %	21 %

6. RÉPARTITION DES REVENUS ANNUELS DES METTEURS EN SCÈNE ET DES CONCEPTEURS DE THÉÂTRE

Cette section propose un portrait de la composition des revenus annuels bruts. Les données traitées tiennent compte des revenus issus exclusivement de la pratique théâtrale, des revenus provenant de la pratique théâtrale exercée dans les champs culturels et médiatiques et, finalement, de toutes les activités connexes.

6.1 Le revenu brut annuel et les années d'expérience

En ce qui a trait à cette corrélation entre le revenu (brut) annuel personnel et le nombre d'années d'expérience (tableau 15), on remarque premièrement que chacune des catégories d'analyse présente une répartition de revenu hétérogène. L'analyse révèle que 44 % des concepteurs de la relève émergente (moins de cinq ans) gagnent moins de 15 000 \$ par année, 60 % des concepteurs de la relève (entre cinq et neuf ans) perçoivent moins de 25 000 \$ et 38 % des concepteurs intermédiaires (entre 10 et 19 ans) gagnent entre 25 000 \$ et 40 000 \$. Si 32 % des concepteurs (plus de 20 ans) établis gagnent annuellement plus de 60 000 \$, cela ne représente en proportion que 16 % de l'ensemble des concepteurs. Par ailleurs, plusieurs concepteurs ayant des revenus supérieurs à 40 000 \$ ont tenu à préciser l'incidence positive de contrats extérieurs au milieu théâtral sur ce revenu total.

Tableau 15 : Revenu selon le nombre d'années d'expérience

Revenu	Années d'expérience professionnelle				Ensemble (N = 127)
	Moins de 5 ans (n = 32)	5 à 9 ans (n = 24)	10 à 19 ans (n = 34)	20 ans et plus (n = 37)	
Moins de 15 000\$	43,8%	29,2%	5,9%	10,8%	21,3%
Entre 15 000\$ et 24 999\$	21,9%	29,2%	11,8%	0,0%	14,2%
Entre 25 000\$ et 39 999\$	31,3%	20,8%	38,2%	24,3%	29,1%
Entre 40 000\$ et 59 999\$	3,1%	8,3%	26,5%	29,7%	18,1%
60 000\$ et plus	0,0%	8,3%	17,6%	32,4%	15,7%
Non indiqué	0,0%	4,2%	0,0%	2,7%	1,6%
	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%

Si on analyse finalement ces groupes en fonction d'un revenu médian (tableau 16) de plus ou moins 25 000 \$, il s'avère que 66 % des concepteurs de la relève émergente et 58 % des concepteurs de la relève ont obtenu un revenu total de moins de 25 000 \$ pour l'année 2005. Dans l'ensemble, c'est 35 % des concepteurs interrogés qui ont perçu un revenu total de moins de 25 000 \$. Par ailleurs, comme le laissait deviner le nombre de travailleurs autonomes, pratiquement aucun des concepteurs n'a bénéficié d'assurance-emploi au cours de cette même année.

Tableau 16 : Revenu agrégé

Revenu	Années d'expérience professionnelle				Ensemble (n = 127)
	Moins de 5 ans (n = 32)	5 à 9 ans (n = 24)	10 à 19 ans (n = 34)	20 ans et plus (n = 37)	
Moins de 25 000 \$	65,6%	58,3%	17,6%	10,8%	35,4%
Plus de 25 000 \$	34,4%	37,5%	82,4%	86,5%	63,0%
Non indiqué	0,0%	4,2%	0,0%	2,7%	1,6%
	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%

6.2 Le revenu brut annuel par corps de métier

Les estimations des répondants relatives au corps de métier révèlent des fluctuations importantes (tableau 17). Au regard des moyennes pour l'ensemble des concepteurs, on constate que 29,8 % des concepteurs inclus dans ce tableau déclarent avoir gagné entre 40 000 et 59 000 \$, 17,5 % déclarent des revenus de moins de 15 000 \$ et 32,4 % déclarent avoir gagné plus de 40 000 \$, alors que 35,9 % auraient perçu des revenus de moins de 24 999 \$.

Plus précisément :

1. Les résultats chez les **metteurs en scène** restent concentrés : 30,3 % ont des revenus entre 40 000 et 59 000 \$; quelque 18,2 % obtiennent 60 000 \$ et plus. Par contre, 15 % auraient perçu moins de 15 000 \$.
2. Les résultats des **scénographes** présentent des proportions différentes : 35,7 % d'entre eux ont perçu moins de 15 000 \$, 14,3 % plus de 60 000 \$, et 38,1 % d'entre eux ont gagné entre 15 000 et 39 000 \$.
3. Les **concepteurs de costumes** auraient gagné entre 25 000 et 39 000 \$ (33,3 %). Notons que si 22,2 % d'entre eux ont gagné plus de 60 000 \$, 11,1 % auraient perçu moins de moins de 15 000 \$ pour la même période.
4. Les résultats sont extrêmement concentrés pour les **concepteurs d'éclairages** puisque leurs revenus culmineraient pour 47,6 % d'entre eux à 25 000 \$ et 39 000 \$. Si 19 % déclarent avoir gagné entre 15 000 \$ et 24 999 \$ et 19 % plus de 60 000 \$ pour la période étudiée, soulignons qu'aucun n'a gagné moins de 15 000 \$ et que 4,8 % n'ont pas souhaité répondre à cette question.

Tableau 17 : Revenu annuel par corps de métier

Revenu annuel personnel	Corps de métier				Ensemble (n = 114)
	Metteurs en scène (n = 33)	Scénographes (n = 42)	Concepteurs de costumes (n = 18)	Concepteurs d'éclairages (n = 21)	
Moins de 15 000 \$	9,1%	35,7%	11,1%	0,0%	17,5%
Entre 15 000 et 24 999 \$	18,2%	14,3%	27,8%	19,0%	18,4%
Entre 25 000 et 39 999 \$	24,2%	23,8%	33,3%	47,6%	29,8%
Entre 40 000 et 59 000 \$	30,3%	9,5%	5,6%	9,5%	14,9%
60 000 \$ et plus	18,2%	14,3%	22,2%	19,0%	17,5%
Non indiqué	0,0%	2,4%	0,0%	4,8%	1,8%
Total	100%	100%	100%	100%	100,0%

6.3 Revenu par expériences professionnelles

Dans un deuxième temps, l'analyse de la provenance du revenu témoigne également d'historiques différents en fonction du nombre d'années d'expérience. Ces questions cherchaient à déterminer les parts de la multiplication et la diversification des activités dans le revenu annuel brut pour les quatre catégories de concepteurs analysées. Notons toutefois que les taux de répondants n'ayant pas répondu à cette question sont assez élevés et indiqueraient que bon nombre d'entre eux n'ont pas pu évaluer les sources de leurs revenus.

Comme l'illustre les tableaux suivants, la provenance (en pourcentage) du revenu total diffère, alors que 54,2 % des concepteurs de la relève (tableau 19) estiment que 60 % de leurs revenus proviennent de la pratique de leur métier dans le milieu théâtral, comparativement à 35 % chez les concepteurs établis (tableau 21). Dans le cas de la relève émergente (tableau 18), on remarque que 43,8 % des concepteurs

déclarent que plus de 60 % de leurs revenus est attribuable à la pratique de leur profession du théâtre exclusivement, tandis que 44,1 % des concepteurs intermédiaires (tableau 20) estiment que cela représente plus de 60 % de leur revenu total.

Pour les revenus provenant de la pratique du métier à l'extérieur du théâtre (télévision, cinéma, doublage, enseignement, etc.), on observe chez 35,1 % des concepteurs établis que cette multiactivité artistique représente entre 30 à 59 % de leurs revenus (part estimée). La part de ce type d'activités est moindre chez les trois autres catégories, ce qui confirme les résultats obtenus : 17,6 % chez les intermédiaires, 16,7 % chez la relève et 15,6 % chez les concepteurs de la relève émergente.

Quant aux revenus provenant des activités en dehors du milieu artistique, 43,8 % de la relève émergente et 66,7 % de la relève estiment à 10 % et moins cet apport. 59 % des concepteurs intermédiaires et des concepteurs établis également estiment que moins de 10 % de leurs revenus proviennent d'une « autre » activité.

Tableau 18 : Provenance du revenu chez la relève émergente (moins de 5 ans)

Provenance du revenu (%)	Moins de 10 %	11 à 29 %	30 à 59 %	60 % et plus	Non indiqué	Total (n = 32)
Pratique dans le milieu théâtral	12,5%	21,9%	18,8%	43,8%	3,1%	100,0%
Pratique dans le milieu des arts (théâtre exclu)	37,5%	21,9%	21,9%	15,6%	3,1%	100,0%
Revenu issu d'un autre milieu	43,8%	15,6%	6,3%	12,5%	21,9%	100,0%

Tableau 19 : Provenance du revenu chez la relève (5 à 9 ans)

Provenance du revenu (%)	Moins de 10 %	11 à 29 %	30 à 59 %	60 % et plus	Non indiqué	Total (n = 24)
Pratique dans le milieu théâtral	4,2%	29,2%	12,5%	54,2%	0,0%	100,0%
Pratique dans le milieu des arts (théâtre exclu)	41,7%	25,0%	16,7%	16,7%	0,0%	100,0%
Revenu issu d'un autre milieu	66,7%	0,0%	8,3%	12,5%	12,5%	100,0%

Tableau 20 : Provenance du revenu chez les metteurs en scène et les concepteurs intermédiaires (10 à 19 ans)

Provenance du revenu (%)	Moins de 10 %	11 à 29 %	30 à 59 %	60 % et plus	Non indiqué	Total (n = 34)
Pratique dans le milieu théâtral	5,9%	26,5%	23,5%	44,1%	0,0%	100,0%
Pratique dans le milieu des arts (théâtre exclu)	20,6%	17,6%	17,6%	44,1%	0,0%	100,0%
Revenu issu d'un autre milieu	58,8%	8,8%	2,9%	0,0%	29,4%	100,0%

Tableau 21 : Provenance du revenu chez les metteurs en scène et les concepteurs établis (20 ans et plus)

Provenance du revenu (%)	Moins de 10 %	11 à 29 %	30 à 59 %	60 % et plus	Non indiqué	Total (n = 37)
Pratique dans le milieu théâtral	8,1%	24,3%	29,7%	35,1%	2,7%	100,0%
Pratique dans le milieu des arts (théâtre exclu)	21,6%	18,9%	35,1%	24,3%	0,0%	100,0%
Revenu issu d'un autre milieu	59,5%	8,1%	0,0%	8,1%	24,3%	100,0%

6.4 Provenance du revenu par pratiques professionnelles

Si d'après l'analyse la part du revenu estimé provient de la pratique professionnelle dans le milieu théâtral selon le corps de métiers (tableau 22), les résultats apparaissent très variables. Les tendances restent semblables entre les différents corps de métier qui estiment à 43 % que leurs revenus proviennent pour 60 % de la pratique théâtrale. Les metteurs en scène se démarquent ici, puisque 51,5 % perçoivent une plus grande proportion de leurs revenus (60 % et plus) en exerçant leur métier au théâtre. Inversement, les scénographes (42,9 %), les concepteurs de costumes (33,4 %) et les concepteurs d'éclairages (33,4 %) estiment que leurs gains proviennent à moins de 30% de la pratique de leur métier.

Tableau 22 : Part du revenu annuel provenant de la pratique de la profession artistique

Part de la pratique en théâtre	Corps de métier				Ensemble (n = 114)
	Metteurs en scène (n = 33)	Scénographes (n = 42)	Concepteurs de costumes (n = 18)	Conception d'éclairages (n = 21)	
Moins de 10 %	6,1%	11,9%	5,6%	4,8%	7,9%
Entre 11 et 29 %	21,2%	31,0%	FAUX	28,6%	27,2%
Entre 30 et 59 %	21,2%	14,3%	33,3%	19,0%	20,2%
60 % et plus	51,5%	42,9%	33,3%	38,1%	43,0%
ne sait pas	0,0%	0,0%	0,0%	9,5%	1,8%
Total	100,0%	100,0%	72,2%	100,0%	100,0%

Concernant l'analyse de la part du revenu estimé provenir de la pratique professionnelle d'autres activités liées aux arts et à la culture (tableau 23), les résultats sont assez distinctifs et se répartissent presque équitablement entre les différents corps de métiers. Ainsi, si 29,8 % estiment que moins de 10 % de leurs

revenus proviennent de la multiplication de leurs activités artistiques, 27,2 % évaluent cette part à 60 % et plus.

Tableau 23 : Part du revenu annuel provenant d'autres activités liées aux arts et à la culture

Part d'autres activités artistiques et liées à la culture	Corps de métier				Ensemble (n = 114)
	Metteurs en scène (n = 33)	Scénographes (n = 42)	Concepteurs de costumes (n = 18)	Concepteurs d'éclairages (n = 21)	
Moins de 10 %	18,2%	38,1%	27,8%	33,3%	29,8%
Entre 11 et 29 %	27,3%	19,0%	22,2%	4,8%	19,3%
Entre 30 et 59 %	24,2%	21,4%	22,2%	23,8%	22,8%
60 % et plus	30,3%	21,4%	27,8%	33,3%	27,2%
ne sait pas	0,0%	0,0%	0,0%	4,8%	0,9%
Total	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%

Les résultats à la question portant sur la part du revenu issu d'activités non liées aux arts et à la culture (tableau 24) nous montrent que 59,6 % des concepteurs recensés dans ce tableau estiment que moins de 10 % de leurs revenus proviennent d'une activité non liée aux arts, contre 7,9 % qui estiment à plus de 60 % leurs revenus liés à ces activités non artistiques. Toutefois, 82 % des metteurs en scène estiment à moins de 10 % cette part d'activité. Les concepteurs d'éclairages répondent à 43 % qu'un revenu issu d'un autre milieu ne s'applique pas, proportion qui se retrouve seulement à 3,9 % chez les metteurs en scène. La situation des scénographes et des concepteurs de costumes se distingue, avec 33,3 % des scénographes et 22,2 % des concepteurs de costumes qui estiment que plus de 11 % de leurs revenus proviennent de sources autres que celles relevant de leur pratique artistique.

Tableau 24 : Part du revenu annuel provenant d'activités non liées aux arts et à la culture

Part d'autres activités NON artistiques et culturelles	Corps de métier				Ensemble (n = 114)
	Metteurs en scène (n = 33)	Scénographes (n = 42)	Concepteurs de costumes (n=18)	Concepteurs d'éclairages (n = 21)	
Moins de 10 %	81,8%	52,4%	50,0%	47,6%	59,6%
Entre 11 et 29 %	6,1%	11,9%	11,1%	9,5%	9,6%
Entre 30 et 59 %	3,0%	9,5%	0,0%	0,0%	4,4%
60 % et plus	6,1%	11,9%	11,1%	0,0%	7,9%
Ne s'applique pas	3,0%	14,3%	27,8%	42,9%	18,4%
Total	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%

7. CONCLUSION

Le mandat de cette étude consistait à dresser un bref portrait des conditions socioéconomiques des metteurs en scène et des concepteurs de théâtre au Québec. Cette dernière section présente les constats généraux qui se dégagent de l'enquête et, plus particulièrement, les résultats de l'analyse des données qualitatives. Pour la collecte de ces données, aucune piste de réflexion n'était soumise aux participants, si ce n'est l'orientation du questionnaire quantitatif auquel ils devaient répondre en premier lieu. À la dernière question, « Que souhaitez-vous ajouter ? », les participants explorent les implications et les conséquences de leurs conditions de pratique.

7.1 Principaux constats

De façon générale, les concepteurs ont eux-mêmes orienté le propos de cette étude vers une question unique, à savoir « Est-il possible de vivre de la pratique du théâtre pour un concepteur? » Étayés de faits et d'expériences vécues, les participants ont donc, chacun à leur manière, tenté d'expliquer et de comprendre cette réalité. Cet exercice compliqué les a presque tous conduits à se considérer comme privilégiés de pouvoir exercer leur métier dans ce milieu malgré des conditions difficiles. Tous constatent en effet la précarité des conditions de travail et la difficulté d'exercer le métier de concepteur au théâtre.

Cette enquête révèle qu'une production, qui peut représenter jusqu'à deux à trois mois de travail, offre dans 55 % des cas un cachet de moins de 4 000 \$. Dans ces conditions, les concepteurs doivent cumuler plusieurs contrats à la fois, tout en travaillant à l'extérieur du milieu théâtral pour atteindre un revenu suffisant. Dans ce milieu, décrit comme saturé et fermé, obtenir quatre contrats en une année est pour certains impossible. Par conséquent, les concepteurs ont un rythme de travail particulièrement exigeant, alternant surcharges de travail et périodes creuses. Les concepteurs considèrent également que les cachets, loin d'être indexés au coût de la vie, stagnent depuis des années.

La saturation du marché est en général liée à la relève qui représente un flot inépuisable de concepteurs se joignant au système. Beaucoup expriment alors des doutes quant à la pertinence de former autant d'élèves qui, pour la plupart, n'auront pas de quoi vivre. Pour reprendre les propos d'un des participants, « on ne critique pas la qualité de l'enseignement, mais la quantité d'étudiants ». Paradoxalement, l'enseignement représente le gagne-pain de beaucoup. D'autres font état de la taille réduite du marché québécois pour expliquer la rareté des contrats disponibles. Par ailleurs, les contrats sont difficiles à obtenir, compte tenu de l'importance du *timing* et du réseau de contacts. Un participant résume la situation en ces termes : « Il y a quelques concepteurs qui ont 50 % des productions, 15 % des concepteurs se divisent le reste, et les autres n'ont rien. » Dans le cas des metteurs en scène, le statut d'emploi différent n'améliore en rien la situation. Alors que la plupart oeuvrent sous statut d'entreprise, les problèmes associés à la rareté des contrats sont supplantés par la lourdeur des tâches administratives et l'absence chronique de salaires, généralement réinvestis dans la compagnie.

7.2 Vivre et survivre

Quel que soit le niveau de leur revenu, les concepteurs s'entendent pour dire que ces revenus sont insuffisants en regard des conditions de pratique. Parmi les concepteurs interrogés, 30 % des participants ont un revenu inférieur à 24 999 \$, 29 % un revenu situé entre 25 000 et 40 000 \$ et 34 % d'entre eux un revenu supérieur à 40 000 \$. Pour beaucoup, le métier de concepteur au théâtre présente des iniquités au chapitre du revenu lorsqu'il est comparé à une autre profession. Par exemple, les participants considèrent que l'expérience acquise dans le métier ne se traduit pas par une augmentation réelle du revenu au cours des années. Comme l'illustre notre enquête, s'il est vrai que l'expérience professionnelle a une certaine incidence sur les cachets et le revenu, il n'en demeure pas moins que la rémunération totale reste extrêmement basse pour la majorité des concepteurs.

De la même manière, plusieurs soulignent que le niveau de scolarité n'a pas d'impact sur le revenu comparativement à d'autres milieux où la rémunération augmente en fonction de la scolarité. Rappelons que 27 % des metteurs en scène et des concepteurs ont un diplôme collégial et 29 % un diplôme universitaire,

près de 41 % étant issus de la relève émergente. Par ailleurs, la notoriété ou les reconnaissances publiques n'ont pas toujours une incidence positive sur les revenus, comme l'expliquent ces deux participants : « Nous sommes parfois confrontés à de drôles de réalités. Par exemple, une bourse ou des prix de reconnaissance, et pas de travail l'année suivante », « même les concepteurs reconnus tirent le diable par la queue ».

Plusieurs témoignent également d'un problème de financement public dont les faibles budgets ne sont pas seuls mis en cause. En effet, certains envisagent des problèmes de redistribution des subventions et souhaiteraient plus de transparence quant à l'utilisation des subventions publiques. Toutefois, certains ont mentionné la complexité des structures de financement des compagnies de théâtre qui doivent jongler avec des revenus autonomes, des subventions publiques et l'abondance de l'offre.

En raison de la fluctuation constante de leur revenu d'une année à l'autre, la situation précaire des metteurs en scène et des concepteurs au théâtre a de lourdes conséquences : « Les revenus fluctuent tellement qu'il est impossible de prévoir. » Bien que plusieurs soulèvent la question de programmes d'imposition adaptés à leur situation particulière pour pallier ces variations, les conditions précaires demeurent. À long terme, la profession semble improbable pour certains : « Le cachet et les revenus ne sont pas suffisants. À long terme, cette carrière n'est pas viable, c'est pratiquement inconciliable avec une vie de famille, un projet de retraite... » Il serait d'ailleurs pertinent d'analyser, comme le souligne un participant, la corrélation entre la proportion du revenu provenant des arts, et du théâtre en particulier, et le fait d'avoir ce que d'autres travailleurs considèrent comme une vie *normale*, c'est-à-dire des enfants, une maison, etc. : « J'ai l'impression que plusieurs concepteurs choisiront d'autres métiers et d'autres secteurs quand les *responsabilités* augmenteront [...] indice que les cachets au théâtre ne correspondent pas aux cachets d'un vrai métier, mais à ceux d'un salaire d'appoint. »

Les participants sont plutôt pessimistes en ce qui a trait à leurs perspectives d'avenir, peu réjouissantes, diraient-ils. À travers leurs propos percent le doute, l'incertitude et l'appréhension face à l'avenir, des sentiments qui se traduisent par une constante remise en question de leur futur au sein de la profession. Plusieurs hésitent, certains combinent des professions, des milieux d'activité. D'autres préfèrent s'expatrier pour pratiquer leur art, tandis qu'un grand nombre se réoriente complètement. Comme l'exprime un participant, « C'est une réorientation de carrière forcée. À mon âge, j'ai décidé que c'était impossible de continuer, car ce n'est pas assez payant ». L'avenir incertain et les conditions précaires de pratique se traduisent également par l'absence de sécurité d'emploi et d'assurance-emploi.

En résumé, la plupart des metteurs en scène et des concepteurs ont fait référence aux contraintes pour expliquer leurs conditions d'exercice précaires. Des contraintes économiques ont pour résultat une faible rémunération, l'absence d'assurance-emploi, la saturation du marché et un système fiscal mal adapté à leur situation. Des contraintes sociales obligent à une surcharge de travail et à une précarité de l'emploi, nécessite l'importance du réseau, stigmatise les difficultés à concilier le travail avec des projets de vie (enfants, retraite). Enfin, pour bon nombre d'entre eux, l'avenir professionnel apparaît incertain, le milieu leur semble fermé et très peu perméable et beaucoup estiment ne pas être reconnus pour leur art.

Finalement, rares sont les metteurs en scène et les concepteurs qui vivent de la seule pratique de leur art dans le milieu du théâtre. Que les participants interrogés se définissent en premier lieu comme des metteurs en scène et des concepteurs de théâtre ou non, qu'ils souhaitent y consacrer plus de temps ou non, les conditions de pratique actuelles n'offrent pas au concepteur la possibilité de choisir. Comme le faisait clairement remarquer un des participants, « ...le point crucial est de ne pouvoir *choisir*. Veut-on travailler à autre chose ou ne faire que du théâtre? Pour l'instant, ce choix est impossible ». Si les participants se sentent privilégiés lorsqu'ils peuvent exercer leur métier, ceux qui font beaucoup de production vont jusqu'à se décrire comme *chanceux*. Travailler au théâtre, c'est avant tout une passion, et « il faut beaucoup de générosité » pour exercer dans ces conditions.